

Département
de la SOMME

Arrondissement
d'ABBEVILLE

Canton de RUE
Tél : 03.22.29.91.32
Email : mairiemachy@orange.fr

COMMUNE DE MACHY

PROCES VERBAL
DE SEANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 19 septembre s'est réuni le Conseil sous la présidence de Philippe PARMENT.

Sont présents : M. PARMENT Philippe, Mme GODET Geneviève, Mme TROISLOUCHES Isabelle, M. DEBRAY Jackie, M. Leclercq Jean-Jacques, M. DELEGRANGE Basile, Mme VANDEPUTTE Edith.

Excusés : M. BOVYN Alain ayant donné pouvoir à M. DELEGRANGE Basile

Nombre de membres en exercice : 08

Présents : 07

Absentes :

Votants : 08

Régulièrement convoqué le vendredi 12 septembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme GODET Geneviève.

OBJET : Procédure bien sans Maître pour la parcelle AB 82

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-1 et suivants,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.1123-1 et suivants, et L.2222.20,

Vu le Code Civil et notamment son article 713,

Considérant les recherches réalisées auprès du service de la publicité foncière de la Somme arrêté en date du 15/07/2024,

Considérant que la succession est ouverte depuis plus de 30 ans sans qu'aucun successible ne se soient présentés,

Après en avoir délibéré, le Conseil

-Autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AB 82 d'une superficie de 1a25 constituant un bien sans maître et revenant donc de plein droit à la commune.

-Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat
Comme suit:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur PARMENT Philippe	X		
Madame GODET Geneviève	X		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	X		
Monsieur DEBRAY Jackie	X		
Madame Vandeputte Edith	X		
Monsieur BOVYN Alain (<i>ayant donné pouvoir à M. Delegrange Basile</i>)	X		
Monsieur DELEGRANGE Basile	X		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	X		

OBJET : travaux logement communal

Monsieur le Maire expose les besoins en travaux concernant le logement communal de l'ancienne école. Plusieurs demandes de devis ont été faites et seule la Sarl Demarest y a répondu. Le devis comprend la pose d'une alimentation et de 3 convecteurs pour un montant de 1 857,90€.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le devis comme suit:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur PARMENT Philippe	X		
Madame GODET Geneviève	X		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	X		
Monsieur DEBRAY Jackie	X		
Madame Vandeputte Edith	X		
Monsieur BOVYN Alain (<i>ayant donné pouvoir à M. Delegrange Basile</i>)	X		
Monsieur DELEGRANGE Basile	X		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	X		

OBJET : Adhésion à la convention de médecine préventive du CDG80

Le Conseil Municipal

- Vu le Code du Travail ;
- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le Code de déontologie médicale ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,
- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,
- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,

- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

Après en avoir délibéré,

1. **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
2. **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la dite convention avec effet au 1^{er} janvier 2024;
4. **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal

administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Comme suit:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur PARMENT Philippe	•		
Madame GODET Geneviève	•		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	•		
Monsieur DEBRAY Jackie	•		
Madame Vandeputte Edith	•		
Monsieur BOVYN Alain (<i>ayant donné pouvoir à M. Delegrange Basile</i>)	•		
Monsieur DELEGRANGE Basile	•		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	•		

OBJET : Vente de l'ancienne table du Conseil

Après consultation d'un brocanteur professionnel, Monsieur le Maire informe le Conseil que l'ancienne table du Conseil a été évaluée à hauteur de 450,00€.

Après en avoir délibéré le Conseil décide de la proposer à la vente dans un premier temps aux administrés pour la somme de 400,00€.

Comme suit:

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Monsieur PARMENT Philippe	X		
Madame GODET Geneviève	X		
Madame TROISLOUCHES Isabelle	X		
Monsieur DEBRAY Jackie	X		
Madame Vandeputte Edith	X		
Monsieur BOVYN Alain (<i>ayant donné pouvoir à M. Delegrange Basile</i>)	X		
Monsieur DELEGRANGE Basile	X		
Monsieur LECLERCQ Jean-Jacques	X		

DIVERS :

Suite à la réunion de la CDPENAF, un retour positif a été donné quant à la construction de la future maison de MR LEROUX à la place du hangar sur la parcelle AC 169. qui se trouvait hors de la zone constructible.

Monsieur le Maire communique les dernières informations sur l'entretien des deux ponts de la commune.

La nouvelle conseillère aux décideurs locaux est venue se présenter et a fait un point sur les finances de la commune ; son retour est positif et Machy présente une situation financière confortable.

Plusieurs devis ont été demandés pour le changement des vitraux de l'église ; il n'y a aucun retour pour le moment.
A suivre

La cloche de l'église est réparée.

La séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Yodes', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.